



SECTION  
DE LA  
MOSELLE



L'INFO57

*Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP*

**CSAL DU 22/06/2023**

## **Élection au conseil médical et GMBI...**

Ce CSAL était principalement consacré aux élections au conseil médical.

En effet, un décret paru en mars 2022 fixe les modalités d'élection des représentants du personnel en conseil médical.

Quel est le rôle du conseil médical ? Statuer sur les dossiers d'accident de service, de maladie professionnelle, de mise en retraite anticipée, d'allocation temporaire d'invalidité.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la DGAFP n'est pas pressée d'appliquer les décrets...Et que quand elle décide de les appliquer, c'est juste du grand n'importe quoi ! D'abord parce qu'il n'y a pas eu de concertation avec les représentants du personnel, et ensuite parce que, comme toujours, tout a été fait à l'arrache ! Ensuite, sur les modalités d'application !

En effet, l'appel à candidature, pilotée par l'administration, permet à n'importe quel agent de se présenter, sans aucun lien avec une instance syndicale. Or, la qualité de représentant du personnel ne s'obtient que par une élection directe auprès des salariés, ou par désignation d'une organisation syndicale.

Dans sa liminaire, FO DGFIP Moselle a d'ailleurs dénoncé la surcharge de travail pour les services de direction, notamment RH généré par

ce mode de scrutin : ces services n'avaient sûrement pas besoin de cette tâche supplémentaire !

### **ÉLECTION DES CONSEILS MÉDICAUX**

22 agents s'étaient portés candidats pour siéger au conseil médical. Seuls 15 noms devaient être retenus. Les 2 premiers étant appelés à siéger, et les suivants en cas d'indisponibilité des premiers.

L'élection s'est déroulée de façon conforme, et les 10 membres titulaires ou suppléants se sont exprimés, et désignés les 15 noms qui les représenteront lors des conseils médicaux à compter du 1/07/2023.

### **LA NUMÉRISATION DES COPIES DE CONCOURS**

L'expérimentation de la numérisation des copies de concours est un nouveau succès DGFIP ! Voir CSAL du 21/03/2023 - expérimentation de numérisation des copies de concours.



FO a souligné à quel point elle était fière d'appartenir à une administration qui réussissait sans accro toutes ses expérimentations et les actaient systématiquement...(ironie bien sûr).

Nous n'avons jamais vu une expérimentation à la DGFIP qui se soldait par un échec...

Si un jour il vous est proposé une expérimentation, méfiez-vous : la date d'application de ce qui ne sera bientôt plus une expérimentation définitive est déjà fixée !

## QUESTIONS DIVERSES

### La campagne GMBI

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la campagne GMBI est une catastrophe !

Et la presse en fait ses choux gras : l'article paru sur le RL du jeudi 22/06 en est une nouvelle illustration.

FO a posé la question au directeur : quand les agents de la DGFIP arrêteront de se faire ridiculiser par des usagers qui s'expriment dans la presse, alors même que ces mêmes agents ne sont responsables de rien ?

Qui, du haut de son bureau Bercy, a eu cette idée folle de coller, au même temps que la campagne déclarative, une campagne dont les usagers ne voient pas l'utilité ?

Qui a eu l'idée de fixer la fin de cette campagne au 30/06, et maintenant 31/07, tout en menaçant d'une amende la non-déclaration ?

Qui a eu l'idée d'envoyer des relances aux usagers avant même la date butoir ? (on en oublie l'objectif même d'une relance...)

Pourquoi, enfin, ne pas avoir fait un simple croisement de fichiers avec au moins les propriétaires occupants pour éliminer ce qui constitue une majorité des usagers ?

A toutes ces questions, bien entendu aucune réponse...

Le directeur est conscient du problème, et a fait remonter à la Direction Générale... Tous les départements sont concernés...

Une étude est en cours (mais sur quoi?)

En revanche, il est en désaccord avec FO sur l'impact négatif de nos services de l'article de presse, et il a raison : nous ne passons pas pour ridicule, nous passons pour des c... !

Et en attendant, on fait quoi ?

Quelles mesures au niveau local ont été prises ?

Qui sont les premiers au front ?

Toujours les mêmes, les agents au contact physique, téléphonique, virtuel...

Le recul de la date limite ne résoudra rien, si ce n'est à prolonger le calvaire des services jusqu'au 31 juillet !

Et les généraux resteront toujours tranquillement assis derrière leur bureau, à prendre des décisions complètement ubuesques, ne les dérangeons surtout pas !

**Les agents de la DGFIP en ont marre d'être exemplaires, de travailler toujours plus, d'être toujours moins en effectif, et surtout de ne pas en avoir pour son boulot !**

